



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE  
DIVISION DES SECOURS

Rappeler dans la réponse:

Secrétariat  
Division des Secours  
mfi

GENÈVE, 23 Mars 1948  
Hôtel Beau-Séjour

Chèques postaux 1. 5527  
Téléphone 5 63 50  
Télex "INTERCROIXROUGE"

*Handwritten notes:*  
K...  
T...  
Eesti Komitee

EESTI KOMITEE  
Skräddargränd 2 B  
S T O C K H O L M

Messieurs,

Votre lettre du 11 Mars a eu toute notre attention et nous avons pris note de votre suggestion tendant à confier à l'"Aide Centrale Estonienne" en Suède les fonds destinés à la publication de manuels scolaires en langue estonienne.

Ainsi que nous vous le disions dans notre lettre précédente, il n'appartient pas au Comité International de la Croix-Rouge de se prononcer au sujet de ce choix ; la décision dépend de l'ensemble des représentants estoniens intéressés. Ceux-ci, pour le moment, sont d'avis partagé, de sorte que c'est sans doute M. Kaiv qui sera appelé à trancher la question de l'utilisation des fonds restants et à désigner l'institution qui sera chargée de les recevoir.

Nous avons vu avec satisfaction que vous aviez informé M. Kaiv de la position que vous prenez à l'égard de cette question. M. Kaiv, qui a reçu d'autre part copie des propositions faites par les différents représentants responsables, est ainsi au courant de toutes les opinions relatives à ce débat et pourra juger en connaissance de cause.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité International  
de la Croix-Rouge

D. Dumont  
Secrétaire Générale  
de la Division des Secours